

Auzeville-Tolosane, le 22 Juillet 2021

Service scolarité
TL/CG

Objet : étudiants en fin de 2ème année effectuant le semestre 9 à l'étranger ou dans une autre Ecole

Madame, Monsieur,

Les résultats de votre année universitaire sont consultables sur votre Espace Numérique de Travail.

Si vous n'avez pas validé votre année universitaire 2021-2022, vous êtes attendus à la session de rattrapage qui aura lieu le mercredi 7 septembre 2022 :

- si vous n'avez pas validé des UE du S8,
- si vous n'avez pas validé des UE du S7 et que vous avez effectué un S8 hors de l'ENSAT.

Le planning des épreuves vous a été transmis, il y a quelques temps.

Rappel pour les étudiants ayant effectué leur S8 à l'extérieur :

- nous avons reporté dans votre dossier le résultat communiqué par l'université d'accueil, lorsqu'il était connu mi-juillet. Si ce n'est pas le cas, merci de vous assurer que nous le recevrons avant la tenue du jury de septembre afin de compléter le relevé de notes.

- nous rappelons à ceux qui n'auraient pas validé leur S8 qu'ils doivent s'adresser à l'université d'accueil pour connaître les modalités éventuelles d'un rattrapage, l'ENSAT n'assurant pas le rattrapage des séjours d'études.

Vous avez demandé à effectuer le semestre 9 à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux ou dans une autre école en France. Je vous rappelle que pendant cette année vous demeurerez étudiant de l'ENSAT. Vous devez vous inscrire par correspondance et régler la totalité des frais d'inscription à l'ENSAT.

Vous pourrez vous réinscrire à distance via un portail web* dès le 24 août. Pour cela, « Le Guide Pratique pour votre Réinscription » est mis à votre disposition sur l'intranet de la scolarité. Merci de renvoyer le récapitulatif détaillé de votre saisie, votre carte d'étudiant et les documents demandés au plus tard le 1er octobre 2022 afin que votre inscription soit finalisée à l'ENSAT.

Votre carte d'étudiant remise à jour et vos certificats de scolarité seront envoyés à votre adresse fixe.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des informations pédagogiques suivantes :

- pour les étudiants qui partent dans le cadre des échanges internationaux : je vous rappelle que les conditions de validation de votre semestre ou année sont précisées dans le contrat pédagogique que vous avez signé et qui vous a été remis.
- pour les étudiants qui partent dans une autre Ecole : vous suivrez la totalité de l'année dans l'Ecole d'accueil qui nous communiquera vos résultats au plus tard fin septembre 2023 afin que le jury de fin de 3ème année soit en mesure de délibérer. Durant cette année, vous dépendrez pédagogiquement de votre école d'accueil, y compris pour les modalités du projet de fin d'études.

Je vous rappelle que les écoles dépendant du Ministère de l'Agriculture ont des frais d'inscription plus élevés que les nôtres. La plus grande partie du montant des frais d'inscription est reversée à ces écoles. Celles-ci vous factureront la différence avec le montant payé par leurs étudiants.

- je vous rappelle que vous devez rendre le rapport du stage 2A le 1^{er} mardi suivant le 15 octobre 2022.

Je vous souhaite une bonne année universitaire.

Le Directeur des Etudes



Thierry LIBOZ

**La réinscription est possible dès lors que le jury a autorisé le passage en année supérieure.
Les étudiants ayant des UE à repasser en septembre ne pourront procéder à leur réinscription en ligne qu'après le jury de passage, le 15 septembre.*

PS : le service scolarité sera fermé du vendredi 29 juillet au soir au lundi 22 août au matin.